

Le mot du Maire

Chères Frambaldéennes, chers Frambaldéens,

En ces premiers jours de Juillet paraît votre nouveau bulletin. Il est l'occasion de vous relater nos activités au sein de notre Commune de St-Fraimbault.

Bien entendu, la saison touristique est lancée, le fleurissement est en place et nos agents sont à pied d'œuvre. A ce sujet, nous avons vécu, au 31 Mai, le départ de notre jeune Agent technique, M. Ismaël SIMOES-VAZ qui a souhaité retourner à son activité précédente. Je tiens à le remercier pour le professionnalisme et l'implication dont il a fait preuve durant sa trop courte période d'activité.

Il a été remplacé par M. William FRANCOIS, à qui je vous demanderai de réserver également le meilleur accueil. Même si chacun y met la meilleure volonté, les changements successifs de personnel ont indubitablement occasionné des difficultés de fonctionnement. Nous en sommes tous conscients et bon nombre d'entre vous n'ont pas hésité à nous le faire remarquer.

Chaque année, du 15 Mai au 15 Août, nous sommes confrontés à des difficultés croissantes d'entretien de notre bourg. La notion de pratique du zéro phyto n'a pas encore été bien ancrée dans la compréhension de certains d'entre nous. Nous devons prendre conscience que certains espaces seront apprivoisés par la végétation alors que d'autres seront entretenus par des méthodes alternatives avec des équipements nouveaux et un besoin croissant de main d'œuvre.

Nos infrastructures se faisant vieillissantes, nous vous avons informés que de gros travaux allaient être réalisés fin 2019, début 2020.

Je tiens d'ors et déjà à féliciter et remercier toutes les personnes qui ont pris conscience que la propreté de notre bourg passe par une prise en charge du nettoyage des mauvaises herbes à proximité de leurs habitations. Pour les autres, ayant les facultés physiques requises et qui spéculent sur le fait que cela est uniquement du ressort de la Mairie, je tiens à leur préciser que si nombre de petits villages Fleuris classés 4 Fleurs survivent aujourd'hui en France, c'est grâce à l'implication de leurs habitants. Si cette prise de conscience ne se généralise pas au sein de notre population, je présume un avenir très sombre.

Si le comportement n'évolue pas, au regard du droit légal, un arrêté municipal type pourra être mis en place. Il prévoira que « chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en **bon état de propreté**, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs ».

Concernant l'entretien des autres espaces, nous organisons des périodes d'atelier collectifs appelés PTB (Prend ta binette), pendant lesquelles nous nous rassemblons afin de réaliser ces différentes tâches dans la bonne humeur.

1
2

Le mot du Maire

Guinguettes au bord de l'eau

Appel aux bénévoles

2

Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques

Nouveau visuel

Villes et Villages fleuris

3
4
5

CR du Conseil Municipal du 4 février

5
6
7
8
9

CR du Conseil Municipal du 25 février

9
10
11
12
13

CR du Conseil Municipal du 25 mars

13

Informations concernant la fermeture des agences EDF en 2019

14

Ca bouge dans les Drôles de jardins

Consultation du cadastre

Quand l'Art s'invite à la campagne

15

Course de la Varenne

Bilan 2ème édition Videgreniers

Dates à retenir

16

Les Flories d'Antan 2019 « Tirer les ficelles »

Je vous invite à nous rejoindre pendant ces temps afin de soulager la tâche de notre équipe. Sans transition, l'Eté est engagé, avec lui apparaissent les jolies couleurs de notre Village, l'arrivée des touristes, le retour des guinguettes les Vendredis soir et bien entendu, les tant attendues Flories d'Antan pour lesquelles les préparatifs vont bon train. et autour desquelles les 200 bénévoles ont plaisir à se retrouver et œuvrer à ce beau projet collectif.

Côté travaux, nous allons procéder, courant Septembre, au rescindement de la maison Hérouin afin d'aménager le carrefour. La restauration des locaux de l'Ecole devrait démarrer à l'Automne pour se terminer fin Février, les dotations étant allouées. Le Carpodrome devrait voir le jour également cet automne puisque les financements sont également accordés. Enfin, le gros dossier aménagement du bourg qui est une compétence CDC Andaine-Passais devrait commencer fin 2019-début 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition du bulletin.

Passez un très bel Eté, au cours duquel, j'aurai toujours un vif plaisir à vous rencontrer afin d'échanger sur ces différents sujets lors des diverses manifestations ou au sein de notre Mairie si vous le désirez.

Lutte contre la prolifération des frelons asiatiques

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) propose 2 réunions pour le secteur:

- La 1ère réunion à Juvigny Val d'Andaine le 10 juillet à 19h salle du CIDPA rue Jean Moulin.
- La 2ème réunion à Passais Villages le 11 juillet salle des associations rue de Bretagne.

Appel aux bénévoles

Que vous soyez nouveaux habitants, amis, visiteurs habituels de Saint Fraimbault, et que vous souhaitez devenir bénévole pour les Flories d'Antan ou toute autre animation, prenez contact avec la Mairie ou le Bureau Information Tourisme de Saint Fraimbault.



Tous les vendredis de 18h à 23h
A partir du 28 Juin 2019



GUINGUETTE

AU BORD DE L'EAU

Entrée : 6 Euros

1 crêpe
et 1 bolée
de
cidre
offertes

ANIMÉE PAR

Vendredi 28 Juin :	Jérôme ORTET
Vendredi 5 Juillet :	Tintin Mille Bouton
Vendredi 12 juillet :	Stéphane FAUNY
Vendredi 19 Juillet :	Philippe RENAULT
Vendredi 26 Juillet :	Yannick SOURDIN
Vendredi 2 Août :	Stéphane FAUNY

Nouveau visuel Villes et villages fleuris



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



CR du Conseil Municipal du 4 février

CC ANDAINE-PASSAIS:TRANSFERT EMPRUNT VOIRIES ET RESEAUX

En ce qui concerne la compétence Voirie Cœur de Bourg, gérée par la CC Andaine-Passais, le Conseil Municipal décide de transférer à la CC Andaine-Passais, l'emprunt en cours de la Commune concernant les travaux d'eaux pluviales Route de Couesmes et Rue de l'Orrière d'un montant de 165 000 €.

CC ANDAINE-PASSAIS:FONDS DE CONCOURS TRAVAUX VOIRIE 2018

Annulation de la délibération n° 2018-086 en date du 10 décembre 2018 concernant le fonds de concours pour travaux de voirie 2018 à verser à la CC Andaine-Passais. En effet, cette délibération ne tenait pas compte des révisions de prix.

La CC Andaine-Passais a déterminé le montant dû par la Commune de SAINT-FRAIMBAULT pour l'année 2018 qui s'élève à 5 733.06 €. Le fonds de concours appelé est imputable à l'article 2041512 « Subventions d'équipement versées à des groupements de collectivité et collectivités à statut particulier pour bâtiments et installations » et doit être amorti sur 15 ans maximum.

TRAVAUX DE VOIRIE 2019

La Commission Travaux a revu les travaux à réaliser conformément à la décision du Conseil Municipal du 10 décembre. Le quota alloué de 50 787 €. Compte tenu du montant des travaux à réaliser à la Claverie (12 577.40 €), la commission propose de reporter les travaux de la Haute Chouanne (7 035 €) et d'ajouter la Louvelaie (2 787.50 €) au programme 2019.

Le Conseil Municipal décide de retenir les travaux ci-dessous présentés pour l'année 2019,

Fiche	Voie	Montant H.T.
1	CR 107 La Roirie Mancelle	5 000.00 €
2 bis	CR La Baillée Chesnel	11 897.50 €
7	CR Le Grand Bois	6 500.00 €
8	CR La Guérinière	11 430.00 €
9	CR La Claverie	12 577.40 €
10	La Louvelaie	2 787.50 €
TOTAL		50 192.40 €

ÉCOLE : DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

Un diagnostic Amiante et Plomb est nécessaire avant de procéder aux travaux de rénovation de l'école. Une consultation a été lancée le 17 janvier auprès de 3 organismes. Le conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet BELLANGER Dominique, comprenant 10 analyses pour un coût de 1950 €.

ÉCOLE : MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Une consultation pour la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de l'école a été effectuée auprès de 4 organismes. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet QUALICONSULT pour un coût de 1235 €.

ÉCOLE : MISSION SPS

Lors de la consultation pour la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation de l'école, les organismes ont aussi remis une offre pour la mission SPS. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du cabinet QUALICONSULT pour un coût de 1155 €.

ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2019

Ce bâtiment préfabriqué, structure légère, est doté d'une toiture atypique : autoportante, plate et en tôles. En conséquence, le devis de toiture, couverture, isolation n'est pas en notre possession à ce jour. Détail des travaux et l'estimation financière, hors couverture :

• Travaux	58 459.50 €
• Diagnostic, missions SPS et CT	4 340.00 €
• Maîtrise d'œuvre (15% du montant HT des travaux)	<u>8 000.00 €</u>
	70 799.50 €

L'enveloppe globale est estimée de l'ordre de 100 000 €, avec un financement possible à hauteur de 80% (DETR 60 % et DSIL 20 %).

Le Conseil Municipal valide l'enveloppe financière de 100 000 €, et autorise Monsieur le Maire à présenter les dossiers de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2019.

SALLE ROLAND HÉROUIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 ET DE LA DSIL 2019

Ce projet de réhabilitation de la Salle Roland Hérouin concerne les travaux d'accessibilité, de mise aux normes et d'aménagement pour accueillir le Club des Aînés, en lieu et place du local actuel. Cette salle fait également fonction de local d'accueil annexe de la Mairie.

Le montant estimé des travaux à réaliser s'élève à 65 651.13 € HT, arrondi à 65 652 €

Deux subventions vont être sollicitées : DETR au taux de 50 % et DSIL au taux de 30 % .

Le plan de financement :

• DETR 50 %	32 825,00 €
• DSIL 30 % 1	9 695,00 €
• Fonds propres	<u>13 132,00 €</u>
	65 652.00 €

le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessus présenté, et sollicite l'intervention de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L. telle que présentée dans le plan de financement prévisionnel, au titre de l'exercice 2019, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes à intervenir.

MAISON HÉROUIN : DEMANDE DE SUBVENTION POUR RESCINDEMENT D'IMMEUBLE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% au titre du rescindement d'immeuble par le Conseil Départemental. Le montant des travaux de réhabilitation sont estimés à 39 564.50 € HT.

Le Conseil Municipal valide le projet ci-dessus présenté, et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention au titre du rescindement d'immeuble dans le cadre de la démolition de la maison Hérouin située en bordure de la Route Départementale.

MAISON 19 RUE DU COMTE DE TESSÉ : LOCATION

La maison est de type 3 d'une superficie de 81 m². Après avoir étudié le prix moyen des locations dans l'Orne, le Conseil Municipal décide de fixer à 350 € le loyer mensuel de cette maison au 19, rue du Comte de Tessé.

FACTURE SPÉCAF : REMBOURSEMENT À M. ET MME TEXIER RESTAURATEURS

La cafetière a été utilisée par la Commune lors de la fête du 15 août et il a été nécessaire de faire une révision de la machine avant l'ouverture du restaurant. SPECAF est intervenu et a demandé le règlement de la facture d'un montant de 170.16 € TTC aux futurs gérants M. et Mme TEXIER qu'il convient de leur rembourser. Le Conseil Municipal accepte de rembourser la facture SPECAF d'un montant de 170.16 € à M. et Mme TEXIER.

REMPACEMENT DU PHOTOCOPIEUR SHARP

la Société DESK Normandie-Maine a fait une proposition pour le remplacement de l'actuel photocopieur avec une réduction des coûts sur les photocopies. Il s'agit d'un photocopieur SHARP MX2651 NSF + finition + fac aux conditions suivantes :

Location : 21 trimestres à 502 € HT
Maintenance copie/impression Noir et Blanc : 0.005 € HT
Maintenance copie/impression Couleur : 0.05 € HT

Le Conseil Municipal autorise le remplacement de l'actuel photocopieur par le SHARP MX2651.

COMMISSION COMMUNICATION : COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2018

L'élément principal qui ressort de cette commission est la mise en place d'une plus grande collaboration avec l'OTSI de Domfront qui va nous épauler dans l'élaboration du nouveau dépliant touristique et la création d'un dépliant dédié au camping ainsi que dans différentes actions de communication.

INFORMATIONS DIVERSES

- CNVVF : Remise des prix nationaux du fleurissement le 13 février. Eric LEROUX, Christophe CICHY, Christine TARTIER et Arnaud BONNET représenteront la Commune.
- Demande d'apprentissage : Christine TARTIER et Arnaud BONNET ont rencontré le jeune ayant fait cette demande. Il viendra faire une semaine de découverte en avril avant de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du mobilier et du matériel de l'école :
Suite au transfert de compétences et au basculement du scolaire en services communs, l'investissement sera réalisé par la CC Andaine-Passais mais remis à charge de la Commune pour le coût net (Dépenses – Subventions obtenus) par le transfert de charges.

CR du Conseil Municipal du 25 février

CC ANDAINE-PASSAIS : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2019

Après avoir eu les explications sur le calcul de l'attribution de compensation provisoire pour l'exercice 2019 qui s'élève à 298 379.54 €, le Conseil Municipal prend acte du montant de l'attribution provisoire de compensation 2019 à reverser à la Communauté de Communes Andaine-Passais pour un montant de 298 379.54 €, indique que la dépense est inscrite au compte 739211 « Attribution de compensation », et dit que le versement sera effectué mensuellement.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Comptable de la Commune pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du budget Régie Tourisme et Loisirs qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	100 740.41 €
• Recettes	<u>105 858.37 €</u>
• Excédent de l'exercice	5 117.96 €
• Excédent antérieur	<u>32 489.23 €</u>
• Excédent de clôture	37 607.19 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	569 842.07	Dépenses	317 447.66
Recettes	778 670.93	Recettes	189 058.91
Excédent de clôture	208 828.86	Déficit de clôture	- 128 388.75
		Restes à réaliser	+ 26 940.09
		Besoin de financement	101 448.66

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du Service Assainissement qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 442.38	Dépenses	3 090.00
Recettes	56 514.37	Recettes	45 158.74
Excédent de clôture	38 071.99	Excédent de clôture	42 068.74
		Restes à réaliser	0
		Besoin de financement	0

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Administratif 2018 de la Commune dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2018	FONCTIONNEMENT Excédent INVESTISSEMENT Déficit	208 828.86 - 128 388.75
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE 2018	DÉPENSES	7 708.41
	RECETTES	34 648.50
	EXCÉDENT	26 940.09
INVESTISSEMENT	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT RESTES À RÉALISER	128 388.75
	Excédent de recettes	26 940.09
	DÉFICIT RÉEL	101 448.66
FONCTIONNEMENT	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	208 828.86
	AFFECTATION AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT (Compte 1068 Affectation du résultat)	101 448.66
	002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER	107 380.20

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 101 448.66 € à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, et décide de reporter la somme de 107 380.20 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS

Après avoir adopté le Compte Administratif 2018 de la Régie Tourisme et Loisirs dont les résultats se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	100 740,41 €
• Recettes	<u>105 858.37 €</u>
• Excédent de l'exercice	5 117.96 €
• Excédent antérieur	<u>32 489.23 €</u>
• Excédent de clôture	37 607.19 €

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 37 607.19 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement dont les résultats se présentent comme suit :

SITUATION AU 31/12/2018	FONCTIONNEMENT Excédent	38 071.99
	INVESTISSEMENT Excédent	42 068.74
RESTES À REALISER DE L'EXERCICE 2017	DÉPENSES	
	RECETTES	
	EXCÉDENT	
INVESTISSEMENT	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	42 068.74
	RESTES À RÉALISER	
	Excédent de recettes	
	EXCÉDENT REEL	42 068.74
FONCTIONNEMENT	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	38 071.99
	AFFECTATION AU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	
	(Compte 1068 Affectation du résultat)	
	002- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER	38 071.99

le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 42 068.74 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté et décide de reporter la somme de 38 071.99 € à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : PRESTATIONS SATTEMA - AVENANT A LA CONVENTION DE 2013

la convention d'assistance technique signée entre le Conseil Départemental et la Commune en date du 18 avril 2013 concernant la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement arrivant à échéance au 31 mars 2019. le tarif applicable pour 2019 est de 0.842 € / habitant DGF pour l'assainissement collectif et que le montant 2019 sera de 562.46 €.

Vu la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement signée entre le Conseil Départemental et la Commune de Saint-Fraimbault en date du 18 avril 2013 et prenant fin le 31 mars 2019, **Considérant** que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) qui a modifié l'article L 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en élargissant l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements à la prévention des inondations, à la voirie, à l'aménagement et à l'habitat, **Considérant** qu'un décret en Conseil d'Etat, dont l'entrée en vigueur est programmée au 1^{er} janvier 2020, doit préciser les modalités d'application de cet article modifié, notamment les conditions d'éligibilité ainsi que les conditions d'exercice de l'assistance technique fournie par les départements. Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant à la convention en date du 18 avril 2013.

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS – VIDE-GRENIERS DU 28 AVRIL 2019 : TARIF EMPLACEMENT

Madame LANFRAY souhaite organiser le vide-greniers sur la Place de l'Église et non sur le terrain de boules comme prévu. Le Conseil Municipal ne reviendra pas sur la décision de le faire au terrain de boules, notamment pour des raisons de sécurité.

Le prix pratiqué lors de la 1^{ère} édition : 2 € le mètre linéaire. Le Conseil Municipal fixe le prix de l'emplacement au vide-greniers du 28 avril 2019 à 2 € le mètre linéaire, et précise que les recettes seront encaissées dans le cadre de la Régie Tourisme et Loisirs à partir de carnet à souches (en espèces ou en chèque).

CHEMIN D'EXPLOITATION N°6 : DEMANDE DES RIVERAINS

Le GAEC de la Barrabrie souhaite réaliser l'amélioration du chemin d'exploitation n° 6 cadastré YH n°30. Ce chemin d'exploitation cadastré est propriété de la commune et suit le statut juridique des chemins ruraux. Le chemin d'exploitation n°6 cadastré YP 30 nécessite d'importants travaux de remise en état. Dans les conditions de majorité requises par l'article L. 161-11 du Code rural et de la pêche maritime, les propriétaires des terrains desservis par le chemin rural ont proposé de se charger des travaux. Aux termes de ces dispositions, le Conseil Municipal accepte la proposition de prise en charge par les propriétaires riverains des travaux qu'il est nécessaire de réaliser sur le chemin d'exploitation n° 6 cadastré YP 30, précise que ces travaux consistent en la confection d'une bande bétonnée centrale de 3 mètres qui sera réalisée par le GAEC de la Barrabrie, et précise que les travaux d'entretien ultérieurs resteront à la charge des exécutants.

TE61 : GROUPEMENT DE COMMANDE D'ÉLECTRICITÉ – MARCHÉ DE FOURNITURES 2020

La Commune avait adhéré, par délibération n° 2015-11 en date du 19 janvier 2015 au groupement de commande du T61 pour la fourniture d'électricité. Le TE61 nous informe que le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2019 et demande à la Commune si elle souhaite renouveler son adhésion à ce groupement de commande. Le Conseil Municipal Considère qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Saint-Fraimbault d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, considère qu'à l'égard de son expérience, le Territoire d'Energie Orne (Te61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et considérant la délibération tarifaire du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat d'énergies. Le Conseil Municipal délibère :

Article 1^{er} : approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : autorise le Président du Territoire d'Energie Orne (Te61), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Fraimbault ;

Article 4 : donne mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

Article 5 : décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante.

OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPÉTENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » AU 1^{ER} JANVIER 2020

la loi du 3 août 2018 est venue assouplir la loi Notre et permet ainsi aux Communes qui le souhaitent de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020, appelé « Minorité de blocage ». La Commune de Saint-Fraimbault adhère à 2 syndicats situés sur 2 départements différents et pas sur le même territoire de Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique à la CC ANDAINE-PASSAIS au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L 2224-7 du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L 2224-8 I et II du CGCT,

RECRUTEMENT DE CONTRATS CUI-PEC POUR L'ANNÉE 2019

A ce jour la Commune emploie 5 CUI-PEC : Ces contrats nécessitent un encadrement qui est réalisé aujourd'hui par du personnel non initié à cette tâche. Ces contrats sont financés à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal

Espaces verts	2 agents	Fin au 3 avril
Voirie Bâtiments	2 agents	Fin au 3 juin
Administratif	1 agent	Fin au 15 avril

décide de renouveler les 2 contrats du service Voirie Bâtiments et pour le service espaces verts d'envisager deux options : Recrutement de 2 CUI-PEC ou Recrutement d'un CDD saisonnier. Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire le contrat CUI-PEC au service administratif.

DÉLIBÉRATIONS DÉFINITIVES POUR LA DEMANDE DES SUBVENTIONS DETR ET DSIL 2019

Lors de la dernière séance, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à préparer et déposer les dossiers de demande de subvention sur une enveloppe car il manquait des devis. Il présente les montants arrêtés pour les demandes :

Ecole :

Montant des travaux HT 99 789 €

DETR 60% 59 873 €

DSIL 20% 19 957 €

Fonds propres 19 959 €

Salle Roland HEROUIN :

Montant des travaux HT 68 017 €

DETR 50% 34 008 €

DSIL 30% 20 405 €

Fonds propres 13 604 €

Le dossier de la Salle Roland HEROUIN risque d'être reporté en 2020, sauf si des crédits restaient disponibles fin 2019.

CR COMMISSION ANIMATIONS DU 7 FÉVRIER 2018

. Proposition d'une soirée cabaret et demande de prêt de la buvette pour organiser des guinguettes : non retenues par la commission.

. Problème des toilettes sèches : Coût du remplacement des toilettes actuelles : 2 700 € par appareil.

. Devis de location de 2 toilettes pour 6 guinguettes : 700 € environ

Monsieur CICHY a fait réaliser des travaux en régie : pose de plaques OSB, peinture du sol, transfert du miroir, ... La location de toilettes sèches ne va pas résoudre le problème, il est nécessaire de trouver une solution.

. Les anciens régisseurs de la buvette ne souhaitant pas renouveler leur contrat, un appel à candidatures va être lancé aux conditions suivantes : Week-end et jours fériés : en Mai, Juin et Septembre

. Tous les après-midis et Week-end : en Juillet et Août

CR Conseil Municipal du 25 mars

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le Budget Primitif 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 250830 €, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019, soit :

. Taxe Habitation 15.42

. Taxe Foncière (Bâti) 22.22

. Taxe Foncière (Non Bâti) 40.03

COMMUNE : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019

Nouvelle demande de l'Association Repaire d'artistes : nouvelle association chargée de l'animation « Art en Liberté ». Il informe les Membres du Conseil Municipal de la rédaction d'une convention de mise à disposition gratuite du local Rue des Tisserands. Leur demande est faite pour 1 000 €, présentant un déficit de 750 €. D'autre-part, la commission propose la suppression des subventions aux écoles car la CDC de Domfront verse les subventions aux élèves.

Proposition de la Commission Finances : AAPPMA La Truite Domfrontaise 150 €

. AFM TELETHON Flers 200 €

. Le Souvenir Français 50 €

. Union Commerciale et Artisanale du Passais 100 €

. Repaire d'Artistes 750 €

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la Commission Finances.

BUDGET RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : SUBVENTION 2019

Les Secouristes de Passais assurent la sécurité notamment à la fête des Flories d'Antan sans contrepartie financière, ainsi qu'aux Foulées Frambaldéennes. En conséquence, une subvention de fonctionnement est accordée chaque année. Le Conseil Municipal vote une subvention de 450 € à l'Association des Secouristes de Passais,

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre comme suit:

- Section d'investissement à 410 858.08 €
- Section de fonctionnement à 731 180.20 €

RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de la Régie Tourisme et Loisirs qui s'équilibre comme suit:

- Section de fonctionnement à 138 029.23 €

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 de l'Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Section d'investissement à 50 840.83 €
- Section de fonctionnement à 59 161.99 €

LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2019 du Lotissement de l'Orrière qui s'équilibre comme suit :

- Section d'investissement à 10 672.80 €
- Section de fonctionnement à 10 672.80 €

ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal accepte la demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 528.83 € concernant des dettes d'assainissement.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE : ANNÉE 2019

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 479.86 € à Madame Madeleine LEVEQUE pour le gardiennage de l'église au titre de l'exercice 2019. Le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479.86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

TARIF DES ENTRÉES GUINGUETTES A COMPTER DE 2019

Le tarif des entrées guinguettes a été délibéré au Conseil Municipal du 10 décembre 2018 pour un prix de 6 €. Monsieur LETOURNEUR rappelle le souci des odeurs dégagées par les toilettes sèches lors des guinguettes et indique un coût de 150 €, par guinguette, pour la location d'une toilette sèche, hors nettoyage. Ce problème de toilettes sèches doit être étudié et résolu pour la saison.

TARIF DE LA BUVETTE 2019

Le fournisseur n'ayant pas transmis ses tarifs, le Conseil Municipal propose la reconduction des tarifs 2018. Les règlements en numéraire sont appelés à disparaître et la trésorerie est très favorable à la mise en place des règlements par carte bancaire. Cela va engendrer des coûts supplémentaires : location d'une box, commission sur les paiements par carte entre autres.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2018 de la buvette pour la saison 2019 à savoir :

	Contenance	TARIF 2019
Heineken - 1664	25	2,50 €
Pelforth brune	33	3,00 €
Bière pression		2,50 €
Kronenbourg, Orangina, Jus de fruits, Swcheppes, Ice Tea	25	2,50 €
Coca-cola	33	2,50 €
Apéritif		2,50 €
Kir muscadet, poiré, rosé-pamplemousse		2,00 €
Sirop + eau		1,00 €
Limonade - Diabolo - Lait fraise		2,00 €
Eau	0,5 L	0,50 €
Eau	1,5 L	1,50 €
Café – Thé		1,20 €
Chocolat chaud - Grand Café		2,00 €
CIDRE - POIRE	Le verre	1,30 €
	La bouteille	6,00 €
COTES DU RHONE	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
BORDEAUX	La bouteille	10,00 €
SAUVIGNON	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
ROSÉ	Le verre	1,50 €
	La bouteille	7,00 €
CREPES	Sucre / confiture	1,00 €
	Beurre / sucre	1,50 €
	Miel / citron	1,50 €
	Nutella	1,50 €
CHIPS	le sachet individuel 30 g	1,00 €
GLACES	Magnum	2,50 €
	Cornetto	1,00 €
	Solero	2,00 €
	Smoothie fraise	1,00 €
	Kinder Ice Cream	1,00 €
	Kinder sandwich	1,50 €
	Twister	1,50 €
	Max Push-Up	2,00 €
	Glaces à l'eau : Calippo Cola	1,50 €

RESTAURATION GUINGUETTES

FRITES	Assiette Saucisse/Frites/ Camembert	7,00 €
	2 ^{ème} Saucisse	2,50 €
	La barquette	2,50 €

INFORMATIONS DIVERSES

Flories d'Antan 2019 : Proposition d'un spectacle de marionnettes pour 270 € et d'une animation : Arbre à Foot locks et d'un pont de singe pour 950 €. Le Conseil Municipal a validé ces 2 devis.

Conseil d'école du 19 mars 2019 : Evocation de la Loi Blanquer votée le 19 mars, école de la confiance. Rappel des effectifs. Transfert de la direction au collège. Les demandes de travaux seront étudiées en comité de pilotage avant les conseils d'école. 9 000 € d'équipements scolaires ont été budgétisés pour l'école de SAINT-FRAIMBAULT.

QUESTIONS DIVERSES

- Dévasement du plan d'eau : Les prestataires arrivent le 30 mars. Monsieur le Maire a chargé Franck FIAULT d'organiser la vidange des bacs de décantation.

- Petit bassin entrée camping: le souci d'étanchéité a été partiellement résolu.

- Comité de pilotage national de la Vélofrancette. Celui-ci souhaitait supprimer le circuit par SAINT-FRAIMBAULT. Un nouveau tracé a été proposé et validé par délibération en CDC Andaine-Passais, permettant d'officialiser le passage de la Vélofrancette par SAINT-FRAIMBAULT.

CR Conseil Municipal du 13 mai

VENTE DE FOIN 2019

Monsieur DEFRANCE a résilié la convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées R 529 et R 533 d'une superficie totale de 4 498 m². Il a proposé à Monsieur YOUNG Simon de récolter le foin sur ces parcelles moyennant une révision du montant. Monsieur YOUNG Simon a donné son accord verbal. Le Conseil Municipal décide de vendre la récolte de foin 2019 à Monsieur YOUNG Simon pour la somme forfaitaire de 75 €.

CIAS DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO : SUBVENTION POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Depuis le 4 septembre 2018, le Secours Populaire assure l'accueil des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire en lieu et place de la Banque Alimentaire de Domfront. Le CIAS de Domfront-Tinchebray Interco a transmis la participation de la Commune pour la période du 1^{er} janvier au 3 septembre 2018 qui s'élève à 13.26 € correspondant à 6 repas fournis à une famille frambaldéenne au prix de 2.21 € par repas. Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 13.26 € au C.I.A.S. de Domfront-Tinchebray Interco, et précise que cette somme sera mandatée à l'article 65737 « Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux ».

OT DES PAYS DE DOMFRONT, PASSAIS, TINCHEBRAY ET ANDAINE : FONCTIONNEMENT DU B.I.T. ET DU CAMPING –ANNÉE 2018

En date du 10 décembre 2018 une convention de mise à disposition de l'agent a été signée avec l'OT pour la gestion du camping municipal et de ses équipements, contribuer à assurer la coordination des divers partenaires du développement touristique local, participer à l'élaboration des projets d'animation et d'équipements collectifs touristiques et commercialiser des prestations de services touristiques. La participation maximale 2018 était de 6 500 €. Un premier versement a été effectué par mandat administratif n° 230, bordereau 34 en date du 20 décembre 2018 d'un montant de 4 411.51 €. Le coût réel à charge de la Commune de SAINT-FRAIMBAULT s'élève à 5 799.76 € pour 2018, le solde à verser est donc de 1 388.25 €. Le Conseil Municipal autorise le versement de 1 388.25 € à l'O.T. des Pays de Domfront, Passais, Tinchebray et Andaine à l'article 6218 « Personnel extérieur au service » correspondant au solde de l'exercice 2018.

PROPRIÉTÉ HÉROUIN : RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 62 300 €

Un emprunt a été inscrit au budget 2019 pour financer les travaux de démolition de la maison Hérouin et les aménagements. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole Normandie pour un prêt à taux fixe, à échéance constante, d'une durée de 10 ans, remboursement trimestriel.

Durée	Périodicité	Echéance	CA NORMANDIE
10 ans	Trimestrielle	constante	0.80%
	Annuelle		0.80 %
10 ans	Trimestrielle	Dégressive	0.80%
	Annuelle		0.80%

FLORIES D'ANTAN 2019 : TARIF DES SPONSORS

Le Conseil Municipal décide la reconduction des tarifs, à savoir :

- . 200 € pour une parution dans le guide de l'été et Mayenne Infos,
- . 60 € pour un encart dans le Publicateur.

ENEDIS : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN SIS À BELLEFONTAINE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de 15 m² appartenant à la parcelle cadastrée ZM 33 à ENEDIS, située à Bellefontaine et charge Monsieur le Maire de demander à ENEDIS d'implanter l'armoire à 7 mètres du bord de la route.

CRÉATION DE 2 VOIES : RUELLE DES ÉCOLIERS ET RUE DE MONTGERMONT

Le géomètre principal des Finances Publiques demandant une délibération de régularisation de création des 2 voies suivantes : Ruelle des Ecoliers et Rue de Montgermont. Le Conseil Municipal décide de régulariser la création des voies suivantes : Ruelle des Ecoliers et Rue de Montgermont.

SIAEP DE PASSAIS : REPORT DE LA PRISE DE COMPÉTENCE EAU POTABLE PAR LA CC ANDAINE-PASSAIS

la Loi NOTRE (Loi n°2015-991 du 7 août 2015) prévoyait l'attribution à titre obligatoire, de la compétence eau potable aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

La Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a modifié ses dispositions et aménage, en son article 1, les modalités du transfert de la manière suivante :

. Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerçaient pas ou tout ou partie de la compétence eau potable au 05/08/2018, peuvent s'opposer au transfert de cette compétence au 01/01/2000 et la reporter au plus tard au 01/01/2026 en délibérant sur ce principe avant le 1^{er} juillet 2019, si les communes ayant délibéré représentent au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes et au moins 20% de la population (dite minorité de blocage).

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Andaine-Passais au 1^{er} janvier 2020, et sollicite le report du transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes Andaine-Passais au 1^{er} janvier 2026.

BILAN DE LA CHASSE AUX ŒUFS 2019

13 enfants présents contre 31 en 2018. Il est plus facile de mobiliser les familles pour l'Arbre de Noël car il y a remise de cadeaux gratuits.

Recettes : 13 inscriptions à 2 € = 26.00 €

Dépenses : Facture Intermarché = 27.75 €

BILAN DU VIDE GRENIER DU 28 AVRIL 2019

11 participants installés avec l'accord de la Mairie sous le préau de l'école et dans la cour. Il y avait plus d'inscrits mais des désistements ont eu lieu vu les prévisions météo.

Madame LANFRAY aimerait que la recette de 58€ de cette manifestation soit destinée à l'achat d'illuminations de Noël et réitère sa demande de la cour de l'école pour l'organisation 2020.

INFORMATIONS DIVERSES

- Inauguration des drôles de jardins : Vendredi 21 juin à 11h30.
- Compte rendu du SIAEP de Passais du 11 avril 2019 : Gérard GAUTIER indique que les tarifs vont augmenter au 1^{er} juillet 2019 de 10 %. Le syndicat envisage la réalisation d'emprunts pour financer les futurs travaux.
- Robot dévaseur : Les travaux sont arrêtés car ils ont pompé plus de sable que de vase et ils doivent aussi voir le problème des feuilles et des branchages.
D'autre-part, l'envasement au niveau des pédalos pourrait être reversé dans la rivière. Etude en cours.
- Personnel Communal : Le départ d'Ismaël est fixé au 31 mai 2019. Les entretiens de recrutement auront lieu mercredi 15 mai : 4 candidats.
- Déchetteries : Christophe CICHY explique qu'il s'agit d'une étude afin de faire l'état des lieux des 4 déchetteries de la CC Andaine-Passais et de proposer des scénarios pour la mise en conformité.

Informations concernant la fermeture des agences EDF en 2019

Nous souhaitons vous informer qu'en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Avis aux Frambaldéens concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>
- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Saint-Frambault : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>
- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

Ça bouge dans les Drôles de Jardins

Si le thème 2019 des Drôles de Jardins s'intitule « Ça bouge », il est des habitudes qui ne bougent pas.

En effet, comme de coutume, l'inauguration des Drôles de Jardins marque le début de la saison estivale de St FRAIMBAULT. C'est le vendredi 21 juin 2019, jour de l'été, que M. le Maire et quelques conseillers ont, pour l'évènement, accueilli quelques élus de la CDC Andaine-Passais, la Conseillère Départementale, Mme De Vallambas, les membres de l'Office de Tourisme. Etaient également conviés les participants aux Drôles de Jardins et le personnel technique œuvrant pour la commune.

Cette année, l'EHPAD « Les myosotis » de Passais est venu se joindre au concours des Drôles de Jardins en occupant pour la 1^{ère} fois une parcelle. Parmi les participants, on retrouve la MFR de Pré en Pail, l'IME « la Passerelle » d'Alençon, l'hôpital de Mayenne (pavillon 2), le foyer de vie « Anaïs » de Perrou, l'école privée, Jeanne d'Arc de Céaucé et Génération Mouvement de St Fraimbault.

Le nombre de « drôles de jardiniers » est en déclin malgré les propositions soumises aux nombreuses structures, associations, ou écoles de la région. Il devient difficile pour beaucoup d'entre eux d'organiser ce genre de projet. Devant le manque de participants, il a été proposé que l'équipe de conseillers municipaux investisse un lopin de terre pour y créer sa parcelle. C'est ainsi que certains membres se sont mobilisés et ont représenté les points forts de notre commune témoignant qu'à St Fraimbault ça bouge.

La visite des Drôles de Jardins terminée, M. le Maire a invité les convives à partager le verre de l'amitié après avoir exposé l'importance pour St Fraimbault de miser sur le volet touristique afin de continuer d'exister. M. Leroux a évoqué l'impact face aux nouvelles normes écologiques (zéro phyto), qu'aujourd'hui, « les mauvaises herbes » font partie du paysage. « Les mauvaises herbes ne sont-elles pas celles qui ne sont pas désirées, c'est tout » dit un frambaldéen...



Consultation du cadastre

Il existe un service internet France-Cadastre.fr. Ce site internet permet aux citoyens de consulter le cadastre de la commune et surtout de soumettre gratuitement une demande d'extrait de matrice cadastrale pour obtenir le nom des propriétaires des parcelles recherchées. En effet, ce service se veut être un guichet unique pour éviter aux administrés de se perdre dans les règles locales liées à l'urbanisme et ainsi éviter de se poser les questions suivantes : faut-il passer par la mairie ou par le service des impôts pour obtenir les coordonnées du propriétaire ? Quels documents doivent composer mon dossier ? Faut-il remplir un Cerfa ? Ma mairie est-elle habilitée à délivrer ces documents ? Est-ce payant ? Etc. Ce service a pour unique objectif de faciliter la vie des administrés.

Un service utile pour vos administrés :

- La consultation du cadastre de votre commune en libre accès (possibilité de cliquer sur les parcelles pour obtenir de nombreuses informations)
- La consultation de tous les permis de construire liés à votre commune
- La consultation de toutes les demandes de valeurs foncières de votre commune
- La consultation du PLU de Saint-Fraimbault s'il est disponible
- La possibilité de réaliser une demande d'extrait de propriété parcellaire en vue de l'acquisition d'un terrain, de la délivrance d'un permis de construire ou pour tout autre besoin (successions, conflit de voisinage, etc)

Quand l'art s'invite à la campagne !

Les 15 et 16 juin a eu lieu la 3ème édition du Festival des Arts en Liberté. Cette édition, organisée par Monique Levasseur (présidente de l'association Repaire d'artistes) en partenariat avec la mairie, a connu une belle fréquentation. 20 artistes ont répondu à l'invitation. D'année en année la gamme des arts présents s'agrandit : marqueterie, peinture, dessin, porcelaine froide, sculpture, photo. Parmi eux l'un des meilleurs apprentis de France était venu faire une démonstration de marqueterie. Chacun avait à cœur de partager sa passion avec les visiteurs. Petite nouveauté cette année, le public était sollicité pour voter et faire connaître son coup de cœur, l'artiste le plus nommé a été récompensé, il s'agit de France Id Hamouch avec « la Femme au parapluie ». Merci à tous et à l'année prochaine !



Course de la Varenne

Le 30 mars dernier s'est déroulée la course de la varenne entre la base de loisirs de Torchamp et le gîte de Bellevue. La centaine de participants, parmi lesquels on a pu constater une augmentation du nombre de jeunes mais également du nombre de femmes, a parcouru les 12 km longeant la Varenne sous un temps magnifique et supportée par bon nombre de spectateurs admiratifs. La belle réussite de cette année laisse entrevoir une 9^{ème} édition en 2020. Pour la petite histoire, c'est Arnaud Deceroit qui l'emporte devant Guillaume Catois et Angelo Bottereau.

Bilan 2ème édition vide-greniers

La 2ème édition du vide-greniers de St Fraimbault s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, notamment grâce à l'absence de pluie. Cela a aussi permis la visite de nombreux visiteurs. La journée, qui a commencé par un café offert à chaque exposant par Nathalie Lanfray (l'organisatrice) fût donc une réussite. Certains exposants et des nouveaux se sont déjà inscrits pour le prochain vide-greniers. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine à l'école maternelle, le dernier dimanche d'avril. En espérant un nombre d'exposants plus important.

DATES A RETENIR

- Du 28 juin au 2 août : **Guinguettes au bord de l'eau**
- Le 22 juillet : **Les Aînés Ruraux, Belote en équipe**
- Le 3 août : **Les Aînés Ruraux, Pétanque en équipe ouvert à tous**
- Le 13 août : **Repas des bénévoles**
- Le 15 août : **Les Flories d'Antan**



Les Flories d'Antan

Jeudi 15 août 2019

26^{ème} édition - Thème 2019

Tirer les Ficelles ...



Découvrez un véritable village normand et ses traditions rurales

Entrée : 6 €
gratuit moins de 12 ans
Restauration midi et soir

Saint Fraimbault - Orne

02 33 38 32 22 - 06 30 12 21 99

www.saint-fraimbault.com

Le **Publicateur**
libre

Crédit  Mutuel


tendanceOUEST
originalité, savoir & service radio

Création et réalisation : C.F. Saint Fraimbault 2019 - 06 30 12 21 99